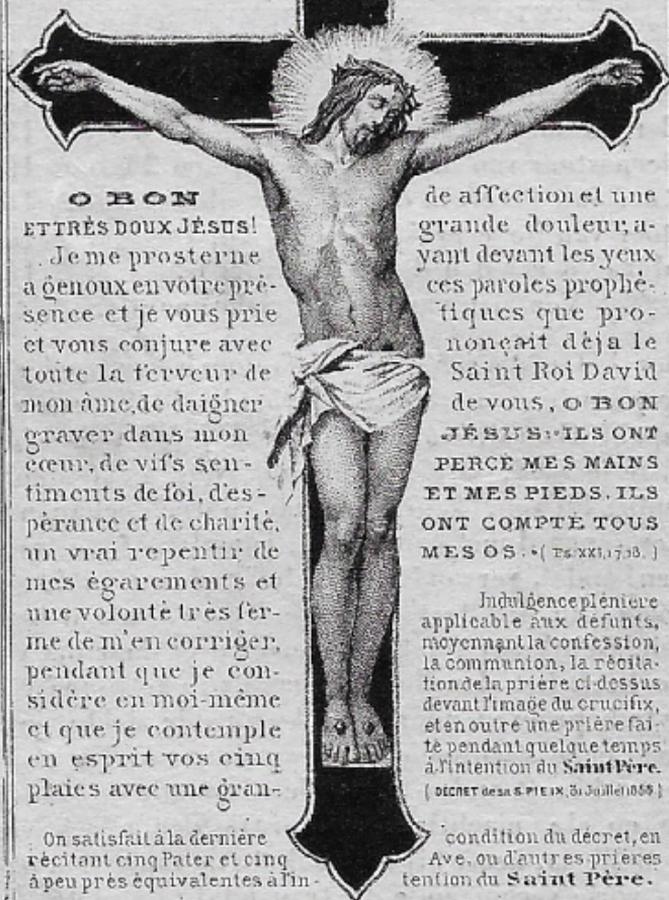


MON ÂME
EST TRISTE

JUSQU'À
LA MORT



**O BON
ET TRÈS DOUX JÉSUS!**
Je me prosterne
à genoux en votre pré-
sence et je vous prie
et vous conjure avec
toute la ferveur de
mon âme, de daigner
graver dans mon
cœur, de vifs sen-
timents de foi, d'es-
pérance et de charité,
un vrai repentir de
mes égarements et
une volonté très fer-
me de m'en corriger,
pendant que je con-
sidère en moi-même
et que je contemple
en esprit vos cinq
plaies avec une gran-

de affection et une
grande douleur; a-
yant devant les yeux
ces paroles prophé-
tiques que pro-
nonçait déjà le
Saint Roi David
de vous, **O BON
JÉSUS, ILS ONT
PERCÉ MES MAINS
ET MES PIEDS, ILS
ONT COMPTÉ TOUS
MES OS.** (Ps. XXI, 17-18.)

Indulgence plénière
applicable aux défunts,
moyennant la confession,
la communion, la réci-
tation de la prière ci-dessus
devant l'image du crucifix,
et en outre une prière fai-
te pendant quelque temps
à l'intention du **Saint Père**.
(DÉCRET DES S. P. I. E. IX, 30, Juillet 1859.)

On satisfait à la dernière
récitant cinq Pater et cinq
à peu près équivalentes à l'in-

condition du décret, en
Ave, ou d'autres prières
à l'intention du **Saint Père**.